

# Le maintien du lien d'emploi

Pour  
un prompt  
et durable  
retour au travail

## LE MAINTIEN DU LIEN D'EMPLOI

Maintenir le lien d'emploi entre un travailleur ou une travailleuse qui a subi une lésion et son employeur, cela signifie :

- une intervention rapide auprès du travailleur ou de la travailleuse ;
- et la collaboration entre les différents partenaires qui contribuent à la recherche de solutions de retour au travail.

### Ses objectifs

#### **La protection du droit au retour au travail chez le même employeur**

Il faut agir avant l'expiration de ce droit : un an dans les entreprises qui comptent 20 travailleurs ou moins ; deux ans dans celles qui en ont plus de 20.

#### **Un prompt et durable retour au travail**

La réalisation de cet objectif n'est possible qu'avec la collaboration du travailleur ou de la travailleuse, de son représentant, de son employeur et de son médecin. En effet, c'est grâce à la participation de tous que l'on peut trouver des solutions qui permettront au travailleur ou à la travailleuse de reprendre son emploi.

## L'intervention

Lorsque l'absence du travail se prolonge pendant un certain temps, le médecin de la direction régionale de la CSST communique avec le médecin traitant. Ils discutent ensemble de l'état de santé du travailleur ou de la travailleuse, de ses possibilités de retourner au travail et des contre-indications médicales à considérer.

*Le médecin traitant a un rôle fondamental à jouer dans la planification du retour au travail. C'est lui qui informe son patient ou sa patiente de son état de santé et de ses capacités physiques.*

Un employé de la CSST rencontre le travailleur ou la travailleuse, son représentant, son employeur et son médecin. Il les informe de la démarche à entreprendre pour permettre le retour au travail. Il leur explique pourquoi leur contribution est essentielle.

*L'employeur et le représentant du travailleur ou de la travailleuse connaissent bien les activités de l'entreprise et le travail exécuté avant l'accident. Ils sont donc en mesure d'aider à la recherche de solutions provisoires ou permanentes de retour au travail.*

*Par ailleurs, le travailleur ou la travailleuse, en suivant les conseils de son médecin et en prenant une part active à la recherche de solutions de retour au travail, contribue à préserver sa capacité de travail et de revenu.*

Les solutions de retour au travail peuvent se traduire par la modification des tâches ou de l'horaire, par l'adaptation du poste de travail, par un nouveau travail qui convient mieux à la condition physique de la personne qui a subi une lésion, etc. Des études révèlent que l'inactivité prolongée peut avoir des effets néfastes sur la forme physique et le moral du travailleur ou de la travailleuse. Il peut donc être dans son intérêt de retourner au travail dès que possible.

Après le retour au travail, la CSST effectue un suivi pour s'assurer du succès de la solution mise en place. Qu'il s'agisse d'une solution permanente ou provisoire, l'objectif ultime est un retour au travail **durable**.

*Le maintien du lien d'emploi fait donc appel à la collaboration et à l'engagement de toutes les parties. Son succès repose pour une large part sur une bonne communication et sur la compréhension des objectifs visés.*

## Une relation gagnant-gagnant

Travailleurs, travailleuses et employeurs sortent gagnants de la démarche de maintien du lien d'emploi.

On s'assure que le travailleur ou la travailleuse retrouve son emploi, ou, si cela n'est pas possible, trouve un autre emploi chez son employeur. Cela lui permet de conserver son revenu, tout en évitant les conséquences d'une absence prolongée du marché du travail : perte d'autonomie et de qualification professionnelle, problèmes financiers, problèmes familiaux, etc.

L'employeur, quant à lui, peut conserver l'expérience d'une personne qualifiée, éviter les frais qu'entraînerait un remplacement et même diminuer sa cotisation à la CSST.

Le retour en emploi : la meilleure garantie qu'un régime de santé et de sécurité du travail puisse offrir aux travailleurs et travailleuses et aux employeurs.

# Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

## **ABITIBI- TÉMISCAMINGUE**

33, rue Gamble Ouest  
**Rouyn-Noranda**  
(Québec) J9X 2R3  
Télé. 819 762-9325

2<sup>e</sup> étage  
1185, rue Germain  
**Val-d'Or**  
(Québec) J9P 6B1  
Télé. 819 874-2522

## **BAS-SAINT-LAURENT**

180, rue des Gouverneurs  
Case postale 2180  
**Rimouski**  
(Québec) G5L 7P3  
Télé. 418 725-6237

## **CAPITALE-NATIONALE**

425, rue du Pont  
Case postale 4900  
Succursale Terminus  
**Québec**  
(Québec) G1K 7S6  
Télé. 418 266-4015

## **CHAUDIÈRE- APPALACHES**

835, rue de la Concorde  
**Saint-Romuald**  
(Québec) G6W 7P7  
Télé. 418 839-2498

## **CÔTE-NORD**

Bureau 236  
700, boulevard Laure  
**Sept-Îles**  
(Québec) G4R 1Y1  
Télé. 418 964-3959

235, boulevard La Salle  
**Baie-Comeau**  
(Québec) G4Z 2Z4  
Télé. 418 294-7325

## **ESTRIE**

Place-Jacques-Cartier  
Bureau 204  
1650, rue King Ouest  
**Sherbrooke**  
(Québec) J1J 2C3  
Télé. 819 821-6116

## **GASPÉSIE-ÎLES- DE-LA-MADELEINE**

163, boulevard de Gaspé  
**Gaspé**  
(Québec) G4X 2V1  
Télé. 418 368-7855

200, boul. Perron Ouest  
**New Richmond**  
(Québec) G0C 2B0  
Télé. 418 392-5406

## **ÎLE-DE-MONTRÉAL**

1, complexe Desjardins  
Tour Sud, 31<sup>e</sup> étage  
Case postale 3  
Succursale Place-Desjardins  
**Montréal**  
(Québec) H5B 1H1  
Télé. 514 906-3200

## **LANAUDIÈRE**

432, rue de Lanaudière  
Case postale 550  
**Joliette**  
(Québec) J6E 7N2  
Télé. 450 756-6832

## **LAURENTIDES**

6<sup>e</sup> étage  
85, rue de Martigny Ouest  
**Saint-Jérôme**  
(Québec) J7Y 3R8  
Télé. 450 432-1765

## **LAVAL**

1700, boulevard Laval  
**Laval**  
(Québec) H7S 2G6  
Télé. 450 668-1174

## **LONGUEUIL**

25, boulevard la Fayette  
**Longueuil**  
(Québec) J4K 5B7  
Télé. 450 442-6373

## **MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bureau 200  
1055, boulevard des Forges  
**Trois-Rivières**  
(Québec) G8Z 4J9  
Télé. 819 372-3286

## **OUTAOUAIS**

15, rue Gamelin  
Case postale 1454  
**Gatineau**  
(Québec) J8X 3Y3  
Télé. 819 778-8699

## **SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN**

Place-du-Fjord  
901, boulevard Talbot  
Case postale 5400  
**Chicoutimi**  
(Québec) G7H 6P8  
Télé. 418 545-3543

Complexe du parc  
6<sup>e</sup> étage  
1209, boul. du Sacré-Cœur  
Case postale 47  
**Saint-Félicien**  
(Québec) G8K 2P8  
Télé. 418 679-5931

## **SAINT-JEAN- SUR-RICHELIEU**

145, boulevard Saint-Joseph  
Case postale 100  
**Saint-Jean-sur-Richelieu**  
(Québec) J3B 6Z1  
Télé. 450 359-1307

## **VALLEYFIELD**

9, rue Nicholson  
**Salaberry-de-Valleyfield**  
(Québec) J6T 4M4  
Télé. 450 377-8228

## **YAMASKA**

2710, rue Bachand  
**Saint-Hyacinthe**  
(Québec) J2S 8B6  
Télé. 450 773-8126

Bureau RC-4  
77, rue Principale  
**Granby**  
(Québec) J2G 9B3  
Télé. 450 776-7256

Bureau 102  
26, place  
Charles-De-Montmagny  
**Sorel-Tracy**  
(Québec) J3P 7E3  
Télé. 450 746-1036

**www.csst.qc.ca :**  
*une adresse branchée sur vos besoins !*